

Opposition/Union des partis politiques

Comme une stratégie prisée par les nouveaux leaders

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

Manifestement, les acteurs politiques gabonais ayant intégré l'opposition peu avant le scrutin présidentiel d'août 2016, et qui jusque-là semblaient avoir du mal, soit à créer un parti politique, soit à en faire légaliser un créé dans la foulée de ladite élection, ont choisi de contourner cette difficulté en passant par la fusion avec une formation politique déjà reconnue au niveau du ministère de l'Intérieur. C'est la voie récemment empruntée par l'ancien Premier ministre Jean-François Ntoutoume Emame, le désormais président du Rassemblement des patriotes républicains (RPR). Se mettant ainsi sur les pas d'Alexandre Barro Chambrier et les siens et, dans une certaine mesure, celle de Guy Nzouba Ndama.

L'UN des faits ayant marqué l'actualité politique nationale, au cours de ces dernières semaines, aura été le 2^e Congrès ordinaire de l'Union pour le développement et la liberté (UDL). Assises au cours desquelles, cette formation politique a fusionné avec le Mouvement patriotique et démocratique pour la refondation (MPDR), de l'ancien maire de Libreville, Jean-François Ntoutoume Emame qui avait quitté le Parti démocratique gabonais (PDG), quelques mois avant l'élection présidentielle de 2016. Un acte qui arrivait peu après la tentative avec le Front démocratique et culturel (FDC) de Quentin Ben Mongaryas. Cette initiative a permis la création du Rassemblement des patriotes républicains (RPR) dont M. Ntoutoume Emame sera désormais président. En attendant les assemblées générales de l'UDL et du MPDR, pour approuver l'acte constitutif de leur fusion, et sa transmission au ministère de l'Intérieur, l'ancien Premier ministre de feu Omar Bongo Ondimba peut déjà jubiler d'avoir une structure politique qui pourra lui permettre de mener ses activités politiques dans la sérénité et en toute quiétude. Étant donné que, selon la loi, les services administratifs n'auront plus qu'à examiner les procès-verbaux du congrès ayant consacré la fusion, avant la délivrance d'un récépissé... Tout observateur de la vie politique gabonaise aura relevé que la démarche de Jean-François Ntoutoume



Photo : BANDOMA

Jean-François Ntoutoume Emame, le désormais président du RPR.



Photo : SM

Jean Ping lui, a préféré tout simplement devenir militant du PGP de Benoît Mouity Nzamba.

Emame se place dans la ligne droite de ce qui semble être la stratégie prisée par les nouveaux responsables de l'opposition, notamment ceux ayant intégré ce camp politique dans la foulée de la Présidentielle du 27 août 2016. En effet, on a constaté qu'en dehors de Jean Ping qui a décidé d'intégrer le Parti gabonais du progrès (PGP) comme simple militant, presque tous les anciens cadres du PDG, sinon presque, ont choisi la même voie. Comme pour contourner la difficulté de faire légaliser une formation politique nouvellement créée et que l'on placera dans l'opposition. Les procédures dans ce cas étant plus contraignantes (lire plus bas) que lorsqu'il s'agit d'une simple fusion ou d'une adhésion tout simplement. C'est cette même stratégie qui avait prévalu entre le Rassemblement "Héritage et Modernité" d'Alexandre Barro Chambrier, Michel Menga et les autres d'une part, et Noël Borobo Epembia d'autre part. La fusion entre ces deux structures avait été consacrée lors d'un congrès extraordinaires tenu en juillet 2017 au Noé Palace, dans la commune d'Akanda, au nord de Libreville. Toujours dans le souci de contourner la difficulté du ministère de l'Intérieur qu'ils soupçonnaient, à

tort ou à raison, de ne pas légaliser un éventuel parti politique qu'ils auraient créé, l'ancien président de l'Assemblée nationale, Guy Nzouba Ndama et les siens ont préféré s'associer au président de l'Alliance pour le nouveau Gabon (ANG) du Dr Séraphin Akoure Davain. Là aussi, au cours d'un Congrès extraordinaire organisé en mars 2017, l'ANG a changé de dénomination pour devenir "Les Démocrates" avec comme premier responsable, Guy Nzouba Ndama... **MERITE** • Cette approche a le mérite de contourner les tracasseries liées à la création, et surtout à la légalisation d'une formation politique au Gabon. Ici, la procédure s'avère plus compliquée et très exigeante. En ce sens que, selon la loi relative aux partis politiques, "la déclaration d'un parti se fait par dépôt d'un dossier en triple exemplaires auprès des services compétents du ministère de l'Intérieur". Le dossier comprend entre autres : "trois exemplaires des statuts contenant les fondements, les objectifs et l'ordonnement des différents organes du parti ; trois exemplaires du règlement intérieur ; un état d'adhésions en triple exemplaires de 9 000 adhérents au minimum repartis sur l'ensemble du territoire ; etc."



Photo : Eric Laphéa

Guy Nzouba Ndama, président du parti "Les Démocrates", lors d'une conférence de presse.



Photo : Chris OYAME/ L'Union

Le président du Rassemblement "Héritage & Modernité", Barro Chambrier (d), et certains autres cadres de son parti.

A noter que tout état d'adhésions doit mentionner les noms et prénoms, date et lieu de naissance et de résidence, profession, qualité des adhérents ainsi que leurs adresses complètes à la date de leur adhésion. Et le récépissé de déclaration qui confère au parti politique une capacité juridique est délivré "après vérification de la véracité des états d'adhésions dans un délai maximum d'un an à compter de la date de délivrance du récépissé du dépôt du dossier...". D'aucuns estiment que c'est à ce niveau que les services du ministère de l'Intérieur pourraient agir pour trouver un prétexte de nature à motiver le rejet du dossier. Au regard de ce que nombreux dans l'opposition aujourd'hui considèrent comme pouvant constituer un piège pour la création d'un parti, certains acteurs politiques de ce camp préfèrent passer par l'union des partis politiques qui concerne à la fois le regroupement que la fusion des partis, et dont les procédures sont plutôt plus accessibles.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DEBITEURS

Compte tenu du contexte économique actuel et tenant compte des difficultés financières que rencontrent plusieurs entreprises, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément à la **résolution n° 3 de son Conseil d'Administration du 07 Novembre 2017**, initiée du **01 Février au 30 Avril 2018**, en faveur des employeurs qui lui sont redevables, des mesures exceptionnelles d'abattement selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises dont la dette est supérieure ou égale à 100 millions de FCFA : abattement de 80% de la pénalité de paiement tardif et de 20% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est comprise entre 50 et 99 millions de FCFA : abattement de 70% de la pénalité de paiement tardif et de 30% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est inférieure à 50 millions de FCFA : abattement de 60% de la pénalité de paiement tardif et de 40% de la pénalité de dépôt tardif.

Condition d'accès :

- 1- Acquiescement de 50% du principal de la dette
- 2- Etablissement d'un échéancier sur le restant dû.

NB : Le non-respect de l'échéancier et/ou le non-paiement de la cotisation trimestrielle en cours, entraîne l'annulation des abattements et la reconstitution de la dette.

Une équipe dédiée des agents de la Direction du Recouvrement se fera le plaisir de vous assister et de répondre à toutes vos questions.

Fait à Libreville, le 19 Janvier 2018.

Le Directeur Général



Dr. Nicole ASSELE

1432 01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. : 04 Libreville - Gabon
 Tél : (+241) 01 79 02 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25 • Centre d'appels : 1932
 www.cnss.ga • facebook : cassinationaledesecuritesocialegabon-officiel

